

Politique de dons de la Bibliothèque l'Écrin

Cette politique vise à orienter les citoyens qui désirent faire un don de documents à la Bibliothèque l'Écrin. Les documents doivent respecter les critères suivant :

1. Pour les romans, les documents doivent être récents, c'est-à-dire avoir été édités dans la dernière année. Pour les documentaires, l'information doit être encore à jour et pertinente.
2. Être en bon état, exempt de taches, ne pas nécessiter de réparation, ni avoir d'odeur.
3. Dans le cas d'une grande quantité de documents pour un don, une liste sera exigée afin de faire une présélection des livres.
4. La bibliothèque n'accepte pas les documents qu'elle possède déjà, qui sont endommagés ou inappropriés pour sa collection.
5. La bibliothèque n'accepte pas les livres condensés du Reader's Digest, les romances Harlequin et autres romances semblables en livre de poche, les périodiques, les livres pédagogiques, les CD et les DVD.
6. Aucun reçu aux fins d'impôt ne sera émis lors d'un don.

Pour plus de questions à propos d'un don, écrire à cette adresse : bibliothequeecrin@lacbeauport.net

Tous les dons remis à la porte de la bibliothèque qui ne sont pas protégés correctement dans une boîte ou dans un sac seront jetés automatiquement.

Soyez respectueux de la bibliothèque et du temps de ses employés en n'apportant que des documents qui respectent la politique. En respectant la politique, les employés qui font le triage des dons sauvent énormément de temps.

Merci de votre générosité!